

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DVD 69** Contrat d'occupation du domaine public avec la société Total pour l'exploitation d'une station-service avenue de la Porte de Saint-Cloud (16<sup>ème</sup>).

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec la société Total, le contrat administratif d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation de la station-service du parc de stationnement Porte de Saint-Cloud à Paris 16<sup>ème</sup>, pour une durée de huit (8) ans ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 8 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

#### **Délibère :**

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer, avec la société Total, le contrat administratif d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation de la station-service du parc de stationnement Porte de Saint-Cloud à Paris (16<sup>ème</sup>) pour une durée de huit (8) ans.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 70, divers articles dont 7033 et 70388, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et des exercices ultérieurs.